

## Saône-Moselle/Saône-Rhin

# Les deux associations font front commun

« *F*ace à l'adversité, nous avons décidé de travailler ensemble pour défendre nos valeurs communes : la voie d'eau et l'interconnexion des bassins ». Françoise Branget, qui était, le 12 novembre dernier, à la réunion de l'association Seine-Moselle-Rhône, l'a confirmé à l'occasion de l'assemblée générale du Consortium international pour le développement des voies navigables : les deux organismes font désormais cause commune. « *Nous allons travailler ensemble, dans le respect de nos objectifs* », a indiqué la vice-présidente du Consortium.

De part et d'autre des Vosges en effet, le constat est le même : qu'il s'agisse des études préparatoires ou de l'organisation du débat public concernant la liaison Saône-Moselle/Saône-Rhin, inscrit dans la loi Grenelle, tout s'est arrêté avant même la remise du rapport Duron. « *10 Mio € avaient pourtant été budgétés, mais seuls 2 Mio € ont été dépensés. Il reste 1,5 Mio € d'études à réaliser, qui pourraient être financées à 50 % par l'Union européenne, mais la France n'en a même pas fait la demande* », se désole F. Branget.

Ce qui passe auprès des élus pour un mépris des collectivités et de la représentation



Philippe Richert et Françoise Branget, président et vice-présidente du Consortium international pour le développement des voies navigables, demandent au gouvernement de respecter la loi.

nationale est également inacceptable vis-à-vis de l'Union européenne : le projet Saône-Moselle/Saône-Rhin figure en effet dans le réseau central devant être réalisé d'ici à 2030. « *L'Union européenne est prête à financer, mais la France n'est même plus à même de proposer des projets à Bruxelles ; nous ne pouvons pas consommer des moyens qui sont à notre disposition !* », a alerté

Philippe Richert, président du Consortium, à la tête de la Région Alsace.

Début décembre, le Consortium a peaufiné son argumentaire dans le cadre de deux ateliers de travail consacrés à la promotion du projet Saône-Moselle/Saône-Rhin et du fluvial en général. Une liste d'actions doit être définie, de même qu'un calendrier de travail commun aux deux associations. **N. S. ■**

## VNF est prié d'achever les études

L'association Seine-Moselle-Rhône/SMR avait choisi Marseille et son Grand Port maritime comme cadre de son assemblée générale annuelle le 12 novembre dernier. Une assemblée qui s'est ouverte dans un contexte plutôt morose, à la suite du report du projet de canal Saône-Moselle/Saône-Rhin à des « horizons plus lointains » autrement dit autour de 2050. Annoncé en juillet 2013, cette décision de la commission Mobilité 21, chargée de hiérarchiser les grands projets d'infrastructures de l'Etat, avait entraîné la suspension de la procédure de débat public prévue dans les lois Grenelle et l'arrêt des études associées.

« *On a pris perpète* », a résumé André Rossinot, maire de Nancy et président de SMR, tout en estimant « *impensable que le travail entamé dans le cadre de Saône-Moselle/Saône-Rhin l'ait été en pure perte* ». Dans la cité phocéenne, le président de SMR a notamment interpellé Pascal Girardot, directeur général délégué de Voies navigables de France/VNF. Il a demandé la finalisation des études engagées sous maîtrise d'ouvrage de VNF « *pour informer les territoires les plus concernés, qui n'ont reçu aucune information officielle depuis le rapport de la commission Mobilité 21 [...] mais*

également pour une question d'éthique, car il s'agit d'argent public qui a été engagé ».

Selon un communiqué de SMR daté du 2 décembre, « *l'établissement public VNF réfléchirait à la réalisation d'une première synthèse des études réalisées qui pourrait être mise à disposition des territoires concernés. Quant aux études manquantes, elles pourraient éventuellement être finalisées dans le cadre des études sur le corridor multimodal européen n° 9 mer du Nord-Méditerranée* ».

Philippe Bohlinger ■